

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 51 du 17 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte 15

DÉCISION N° 514531/DEF/EMAT/CAB

relative au parrainage d'une unité opérationnelle des forces de l'armée de terre.

Du 17 septembre 2014

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *cabinet.*

DÉCISION N° 514531/DEF/EMAT/CAB relative au parrainage d'une unité opérationnelle des forces de l'armée de terre.

Du 17 septembre 2014

NOR D E F T 1 4 5 1 7 0 5 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 130.3

Référence de publication : BOC n° 51 du 17 octobre 2014, texte 15.

Le ministre de la défense,

Vu la convention de partenariat du 26 juin 2001 ;

Vu la lettre du 27 août 2014,

Décide :

Le parrainage du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes par la ville de Jepsheim (Haut-Rhin) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de Terre,*

Jean-Pierre BOSSER.